

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE DONNENHEIM

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2008

ORDRE DU JOUR

- ◆ Approbation du compte-rendu du 15 septembre 2008
- ◆ Convention SPA
- ◆ Achat de terrain pour cimetière et verger communal
- ◆ Clôture du cimetière et du verger
- ◆ Aménagement rue du Canal : monument aux morts et abri bus
- ◆ Ecole intercommunale : choix du terrain
- ◆ Rétrocession du lotissement des champs
- ◆ Subvention association sports et loisirs
- ◆ Transfert de crédit pour le SIVU
- ◆ Convention DDE suite au PLU
- ◆ Subvention presbytère de Bilwisheim
- ◆ Divers

Sous la présidence de M. Guy REPP, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 9

M. REPP Guy, M. BOCCAGE Jean-René, M. GRASS Marc, M. KAPPS Christophe, M. SCHISSELE Stéphane, M. RITLENG Daniel, Mme HASE-TARIANT Brigitte, Mme OTT-LELLIG Véronique, M. RIVAUD Benjamin

Absents excusés : Mme DAVID-ROESCH Christine et M. GILLIG André donnent pouvoir à M. SCHISSELE Stéphane

Approbation du compte rendu du 15 septembre 2008

Le compte rendu du 15 septembre 2008 est approuvé à l'unanimité.

Convention SPA

Depuis quelques années la commune et la SPA sont liées par une convention fourrière qui nous permet de solutionner rapidement le problème des animaux en divagation.

Avec les nouvelles obligations des maires et les nouveaux textes de loi plus répressifs en ce qui concerne les chiens de première et deuxième catégorie, ainsi que la répression nouvelle sur les animaux non tatoués, cette convention est encore plus d'actualité et nos services plus que nécessaires dans la prise en charge des animaux trouvés sur notre commune.

A compter de 2009, la SPA propose d'arrondir la cotisation annuelle pour les communes de moins de 500 habitants à 80 euros par an. En ce qui concerne le forfait de prise en charge, il passera à 25 euros et le kilométrage sera de 0,20 euros du kilomètre.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide, d'approuver :

- la somme forfaitaire pour les communes de moins de 500 habitants à 80 euros par an
- le forfait de prise en charge de 25 euros
- le kilométrage de 0,20 euros du kilomètre.

Adopté à l'unanimité

Achat de terrain pour cimetière et verger communal

Pour information, l'achat du terrain pour le cimetière et le verger communal à M. et Mme Gardebien a été plus long que prévu puisqu'il a fallu lever l'hypothèque du terrain de Madame Gardebien, d'une part et d'autre part la parcelle communale n'était pas inscrite au livre foncier. Mais en date du 26 novembre 2008, le Maire et M. et Mme Gardebien auront rendez-vous chez le notaire pour signer l'acte de vente.

M. Gardebien s'occupe de faire le mur entre les deux terrains et couper le grand sapin.

Clôture du cimetière et du verger

La mise en place d'une clôture en grillage est prévu à l'arrière du verger, le retour chez les Gardebien et à l'avant rue de l'Eglise par des potelets figés dans le sol avec un peu de béton monté avec des grilles soudées type AXIS.

Monsieur KAPPS Christophe s'est chargé de demander quatre devis à :

- Société MUTZIG Daniel à Brumath pour un montant de 5 655,88 et 3 901,47 euros TTC soit un montant total de 9 557,35 euros TTC
- Société DIRICKS à Hoerdt 7 294,46 euros TTC
- Société ASG GUNERKAVAL à Strasbourg pour un montant de 8 372 euros TTC
- Société TECHNIC'JARDINS Paul STURTZER à Berstheim pour un montant de 6 892,81 euros TTC

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, décide :

- d'approuver le devis de la société DIRICKS à Hoerdt pour un montant de 7 294,46 euros TTC
- d'autoriser le Maire à signer la commande
- d'autoriser le Maire à payer la facture
- de porter ce montant au budget 2009

10 voix pour (installation avec un muret en béton) et 1 voix contre (sans muret béton)

Aménagement rue du Canal : monument aux morts et abri bus

Pour information, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le dossier aménagement rue du Canal établi par la communauté de communes.

Il est prévu de mettre un fil d'eau en béton comme caniveau le long des propriétés jusqu'à la maison KAPPS. Une partie des travaux nous incombe et devra être portée au budget 2009.

Ecole intercommunale : choix du terrain

Pour information, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a deux terrains en vue pour la construction de l'école intercommunale : Olwisheim (côté sortie du village vers Eckwersheim) et Donnheim. Le terrain de Donnheim est classé en zone IAUE dans le PLU et appartient à deux sœurs qui sont prêtes à vendre. Monsieur le Maire rappelle qu'il faut rester à plus de 100 mètres de la ferme RIFF. D'autre part, Monsieur Joseph DAULL dispose également d'un terrain dans cette zone et qu'il serait bon d'aller le voir.

Rétrocession du lotissement des Champs

Pour information, le lotissement les Champs a été construit en 1997 pour 5 lots à construire + 2 lots (voiries et espaces verts). A ce jour, la voirie ainsi que les espaces verts non pas fait l'objet de transfert ni à la commune, ni à la communauté de communes. Monsieur le Maire propose de faire la rétrocession à l'euro symbolique. Les parcelles sont la propriété de 2 personnes distinctes. Pendant une durée de 10 ans, le PLU n'a pas force de loi sur un lotissement.

Monsieur le Maire propose de convoquer les lotisseurs chez le notaire pour effectuer la rétrocession des 2 parcelles les informations liées à cette acte notarié seront mis à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil municipal .

Subvention association sports et loisirs

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé à la commune par Monsieur le Président de l'association Sports et Loisirs Monsieur Gabriel LAUTERBACH et propose de verser une subvention d'un montant compris entre 600 et 700 euros. Ce montant fera l'objet d'un transfert de crédit de 700 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder une subvention à l'association Sports et Loisirs d'un montant de 700 euros et de ne pas accorder les 185 euros de subvention prévue lors de la séance du conseil municipal du 13 mai 2008.

Adopté à l'unanimité

Transfert de crédit pour le SIVU Bilwisheim-Donnenheim

Lors de la séance du conseil municipal en date du 15 septembre 2008, le conseil municipal a décidé de verser une subvention répartie entre les deux municipalités au prorata du nombre d'habitants d'un montant de 1830 euros pour Sonnenheim. La commune de Bilwisheim pour sa part va également verser une subvention de 3 170 euros.

La Trésorerie demande le transfert de crédit :

Un crédit d'environ 1 885 euros est disponible sur le compte 60621 : Combustibles. Monsieur le Maire propose de transférer un crédit de la somme de 1830 euros du compte 60621 au compte 65735

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'augmenter le crédit de 1830 euros au compte 65735 : Subvention de fonctionnement versée aux groupements de collectivités
- de diminuer le crédit de 1830 euros au compte 60621 : Combustibles

Adopté à l'unanimité

Convention DDE suite au PLU

La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de la DDE dans le domaine des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés au nom de la commune. La présente convention s'applique à toutes les demandes et déclarations déposées durant sa période de validité. Elle porte sur l'ensemble de la procédure d'instruction des autorisations et actes dont il s'agit, à compter du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision, ainsi que le suivi des travaux (enregistrement des déclarations d'ouverture de chantier, des déclarations d'attestation d'achèvement et de conformité des travaux et contrôle de cette conformité par récolement).

La DDE instruit les autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol délivrés sur le territoire de la commune relevant de la compétence communale et citée ci-après :

- permis de construire
- permis de démolir
- permis d'aménager
- certificats d'urbanisme article L.410-1 a du CU
- certificats d'urbanisme article L.410-1 b du CU
- déclarations préalables

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol

Adopté à l'unanimité

Subvention presbytère en faveur de la commune de Bilwisheim

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'en 2007 une subvention de 975 euros a été allouée au presbytère de Bilwisheim et propose de verser 1000 euros pour 2008.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de verser une subvention à la commune de Bilwisheim pour le presbytère d'un montant de 1000 euros pour l'année 2009

Adopté à l'unanimité

Signature :

LE MAIRE	
Guy REPP	
LES CONSEILLERS	
Jean-René BOCCAGE	
Marc GRASS	
Christophe KAPPS	
Christine DAVID-ROESCH	
André GILLIG	
Brigitte HASE	
Véronique OTT-LELLIG	
Daniel RITLENG	
Benjamin RIVAUD	
Stéphane SCHISSELE	